

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

26 juin 2015 – n° 09
150066

NOUVEAU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR LA PERIODE 2015-2020 – SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE

La ville de Saint-Dié-des-Vosges est partenaire des dispositifs de la politique de la ville depuis 1989 avec la signature d'un Contrat de Développement Social des Quartiers, puis de trois Contrats de Ville successifs suivis par la signature d'une convention cadre CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale, sur la période 2007-2014.

Cette convention arrivant à échéance, il convient de redéfinir le cadre contractuel de la politique de la ville en tenant compte de l'évolution réglementaire du dispositif. Les contrats de ville de nouvelle génération, issus de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, constituent aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires concernés en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants.

L'architecture des contrats de ville 2015-2020 repose sur quatre piliers :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- le développement économique et l'emploi
- les valeurs de la République et la citoyenneté

et trois thématiques transversales :

- l'égalité entre les femmes et les hommes
- la lutte contre les discriminations
- la jeunesse.

Les Contrats de Ville sont signés à l'échelle intercommunale, entre le Préfet de Département, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et les Maires des communes concernées. Sont également signataires les Présidents du Conseil Régional et Départemental et le Procureur de la République. Un certain nombre de partenaires institutionnels y sont également associés : la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux (Vosgelis et le Toit Vosgien), la Caisse des Dépôts et Consignations, le Service Public de l'Emploi Local, l'Agence Régionale de Santé, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Rectorat et FACE Vosges (organisme de lutte contre l'exclusion).

Sur le territoire de la commune de Saint-Dié-des-Vosges, deux quartiers ont été inscrits Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) :

- le quartier de Kellermann (avec extension, sur demande de la municipalité, à une partie du quartier de Foucharupt) ;
- le quartier de L'Orme/Saint-Roch (avec extension, sur demande de la municipalité, aux pavillons situés en face de l'Espace Louise Michel).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention cadre de la politique de la Ville pour la période 2015-2020 ;
- AUTORISE le Maire à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme
Le Maire,

David Valence
David VALENCE

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	30
Procuration	4
Absente excusée.....	1

Séance du 26 juin 2015

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT (*arrivée au point n° 2 – procuration à Françoise LEGRAND*), Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG (*arrivée au point n° 4 – procuration à François FICHTER*), Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUADA, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Isabelle DE BECKER	à	Bruno TOUSSAINT
Christine FELDEN	à	Patrick ZANCHETTA
Sabriya CHINOUNE	à	Mustafa GUGLU
Ramata BA	à	Michel CACCLIN

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
